

# COURIR APRÈS LES POLICIERS MUNICIPAUX

LE 12 OCTOBRE 2012 JULIEN KIRCH ET SABINE BLANC

La transparence et l'ouverture des données (Open Data) sont des priorités pour nos administrations. À priori. Nous essayons donc de collecter des données sur les effectifs de police municipale depuis plus de trois mois. Résultat : on est encore (très) loin du compte. La preuve par la carte.



### Légende de la carte

Balise blanche = données par ville

Balise bleue = données ou précisions concernant le département

Depuis février 2011, **la mission gouvernementale Etalab** est censée "apporter son appui aux établissements publics administratifs, pour la réutilisation la plus large possible de leurs informations publiques". Encore faut-il que la notion d'Open Data soit arrivée aux oreilles des administrations. Car notre travail, ou plutôt notre ébauche de travail sur les polices municipales montre, une fois de plus, que l'Open Data est un sport d'endurance. Point d'étape, en espérant débloquer la situation.

## Kafka dans la place

Au début de l'été, nous avons lancé avec nos amis de **La Gazette des communes** un projet commun : une carte de France des polices municipales. En effet, ce corps de métier prend une part de plus en plus importante pour assurer la sécurité intérieure. Ses effectifs ont doublé depuis une vingtaine d'années et elle représente la troisième force de police de France<sup>1</sup>. La doctrine d'emploi varie aussi d'une collectivité locale à l'autre, entre rôle préventif et véritable suppléant de son homologue national. Des différences de point de vue dont témoigne le débat sur le choix d'équiper les hommes avec des armes à feu.

Et au-delà des simples chiffres bruts, il y avait là une belle matière à analyser en rajoutant des couches de données :

- ratio effectif police municipale/police ou gendarmerie nationale
- type d'armement
- couleur politique
- revenu par habitant
- taux de délinquance
- service public comme La Poste
- la présence de caméras de vidéosurveillance

Ce projet était, sur le papier, facilement réalisable. En effet, **une étude a été publiée en juin** par le Centre national de la fonction publique et territoriale (CNFPT) avec des données agrégées. Les données brutes existent donc bien quelque part. L'organisme nous a répondu par la négative et notre relance étonnée n'a pas eu de retour.

Restait donc le ministère de l'Intérieur, qui nous a renvoyé fissa... aux préfetures. Pour mémoire, la France compte 100 départements, soit 100 adresses mails de service communication à lister dans un premier temps. Bien sûr, il aurait été trop simple que les coordonnées, à jour, fussent accessibles de façon claire sur chaque site de préfecture. Nenni, il a fallu aller les gratter sur **Mediasig**, avec un taux de courriels erronés non négligeable.

Au final, du pire au mieux, voici ce que les préfetures nous ont envoyé. De maigres résultats rageants, sachant que les préfetures ont ces données, comme l'une d'elles nous l'a confirmée :



***Dans la mesure où les policiers municipaux font l'objet d'un double agrément préfet-procureur, toute préfeture est en mesure de sortir le nombre de policiers municipaux qu'elle a agréé. De plus le ministère demande des stats tous les ans.***



## Du néant au Graal du .xls



: aucun retour. C'est le cas des 3/4 des préfetures environ.



: un retour négatif, doublé d'un échange kafkaïen, comme celui que nous



LA FRANCE  
ENTR'OUVERTE

L'État a lancé son site  
[data.gouv.fr](http://data.gouv.fr). La France,  
enthousiaste, ouvre donc  
ses données publiques  
comme les États-Unis. ...

avons eu avec le service de communication du Morbihan, fort pressé au demeurant. Au moins sait-on pourquoi notre demande est refusée et vite, avec un humain au bout du fil :



- **On ne les donne pas, voyez avec les communes, cela relève de leur responsabilité.**

- **Mais vous avez ces chiffres, puisque d'autres préfectures me les ont passés<sup>2</sup>.**

- **Si d'autres préfectures ont pris la responsabilité de vous les passer, c'est leur choix. C'est du domaine des communes, adressez-vous à elles.**

- **Mais où est la prise de risque de me donner une information publique, les citoyens sont bien informés quand leur conseil municipal décide ?**

- **etc.**



Fin du coup de fil, le point Godwin a été réfréné. Trop facile.

Variante en Haute-Savoie

- "Voyez avec les mairies, voici le mail de l'association des maires."

Mail dans ce sens, réponse 15 jours plus tard :

- "Nous avons bien reçu votre demande mais nous ne pouvons malheureusement pas y répondre favorablement dans la mesure où n'avons absolument pas à notre disposition de telles listes. Je ne comprends pas pourquoi la Préfecture vous a renvoyé vers nous..."

Rebelote vers la préfecture. Nous attendons toujours leur réponse.

☠☠☠ : on nous passe des données mais ce sont des effectifs globaux pour le département, comme par exemple dans l'Hérault. À noter qu'en dépit d'un mail initial assez clair, la Moselle a d'abord envoyé ce type d'information. En insistant un peu, on a fini par récupérer le détail. Certes un pdf qu'il a fallu retaper, mais quand même (cf ☠☠).

☠☠ : un pdf imbitable est envoyé, ou pire un xls qui fait des caprices après vous avoir bercé de fausses illusions. Au final, ça va plus vite en recopiant.

☠ : le document consent, au prix de quelques contorsions, à rentrer dans notre feuille de calcul. Comme **dans la chanson**, "mon indocile, mon difficile, et puis docile..." . On a aussi eu le cas de données envoyées dans le corps du mail.

♥ : un merveilleux tableau Excel ou un pdf qui se laisse copier-coller sans les petites bizarreries de mise en page habituelles avec ce format ~~pdf~~ dont les charmes nous échappent parfois. Ces cas-là se comptent malheureusement sur les doigts de la main d'un menuisier en fin de carrière.

Texte : Sabine Blanc<sup>3</sup>

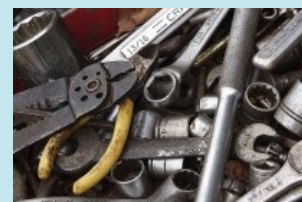
Carte : Julien Kirch

**Interdit à la police municipale ?** – Photo CC by C'était mieux demain / repimpée ici et sur la une par Owni /-

1. Informations tirées de la **note de synthèse** de Virginie Malochet à ce sujet [pdf] [↗]

2. Nous avons bien pris garde de mettre un tableau en pièce jointe [↗]

3. Si vous voulez signaler une erreur, [sblanc@owni.fr](mailto:sblanc@owni.fr) [↗]



LE DATAJOURNALISME  
APPLIQUÉ À LA POLICE

Sur un sujet par nature  
difficile à appréhender, car  
entouré d'une relative  
discretion, le  
datajournalisme permet de  
...



### UN MAISONNAIS

le 12 octobre 2012 - 17:31 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Hum... Maisons-Alfort, c'est pas bon... ils sont au moins 4...

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### ANONYMOU

le 13 octobre 2012 - 15:48 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Le système d'information Schengen, aussi appelé SIS, est un fichier informatique (ou système de traitement automatisé de données) utilisé par certains États membres (à deux exceptions près) de l'Union européenne (UE) dans le cadre de la Convention de Schengen et de la coopération policière européenne.*

*ainsi Décision 2004/512/CE du Conseil, du 8 juin 2004, portant création du système d'information sur les visas (VIS).*

*aujourd'hui les ambassades et les représentants diplomatiques restreignent la liberté privée des personnes particuliers qui deviennent indésirables juste parce que leur visa n'est pas accepté . à cela plusieurs personnes en sont victime et qui voient leur nom affiché dans le system SIS ou SIV etc.... sans justification cette personne est privé de tout voyage dan l'espace Europe.*

*Maintes reprises et sollicitation à effacer des noms affichés erroné dans le système et recours dans les tribunaux mais en vain .*

*la convention européenne ne protège pas les droits des personnes dans ce cadre et c'est juste pour cette raison que l'on demande une réhabilitation auprès de vous .*

*"un pour tous et tous pour un" Nous sommes anonymes, nous sommes légion, nous n'oublions pas, attendez-vous à nous voir*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### GHOSTVIPER

le 13 octobre 2012 - 22:07 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Prenez attache avec les Syndicats et croisez leurs données. Ils ne vous poseront pas de soucis ;)*

VOUS AIMEZ



1

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### JJEN

le 15 octobre 2012 - 17:45 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Pourquoi ne pas faire le siège du cnrpt auprès d'Annick Droal, responsable du pôle compétence et sécurité pour la police municipale au CNFPPT, dont on trouve les coordonnées très facilement ?*

*(<http://www.fncdg.com/fncdg/htm/actu/docs/1243518638CatNationalEvenementiel.pdf>)*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### 1 ping

Toulouse : la revue de web de la semaine | Carré d'info le 20 octobre 2012 - 13:58

*[...] trois mois de recherche et de demande, impossible de mettre la main sur la plupart d'entre eux. A lire sur Owni.fr En complément, un article sur le petit village de Rennes-Les Bains, dans l'Aude, non loin de [...]*